

TOUT SAVOIR SUR **le compteur Linky**



Le compteur



La technologie



L'utilité



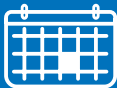
Le déploiement



Les données



La pose



La préparation



Linky en images



Lexique



À propos
d'Enedis



SOMMAIRE



Le compteur 3



La technologie 4



L'utilité 5



Le déploiement 7



Les données 10



La pose 11



La préparation 13



Linky en images 14



Lexique 18



À propos d'Enedis 20

■ Le compteur Linky est-il vraiment un nouveau compteur ?

Le compteur Linky est un compteur électrique de nouvelle génération dit « communicant », qui permet de transmettre des informations et de recevoir des ordres à distance. Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français.

■ Le compteur Linky, c'est pour qui ?

Pour tous les particuliers (généralement de 3 à 9 kVA), les professionnels (généralement de 18 à 36 kVA), et les collectivités locales (de 3 à 36 kVA).

■ Pourquoi changer de compteur ?

Grâce à ses caractéristiques, le compteur Linky rend possible la mise en place de nouveaux services accessibles à tous : télérelevé des compteurs, adaptation de la puissance à distance, accès à vos données de consommation pour mieux la maîtriser, nouvelles offres des fournisseurs d'énergie et de services (pilotage des appareils de la maison), emménagement en toute simplicité avec mise en service de l'électricité en moins de 24 heures.

■ Qu'est ce qu'un compteur communicant ?

Un compteur communicant transmet des données de consommation et reçoit des ordres à distance, offrant ainsi de nouveaux services sans rendez-vous et sans dérangement pour le client. Première brique des « réseaux électriques intelligents », il contribue à moderniser le réseau électrique basse tension jusqu'à votre domicile.



■ Quelle est la technologie utilisée par le compteur Linky pour communiquer ?

La communication se fait via les câbles électriques existants, en utilisant la technologie CPL (courants porteurs en ligne). Cette technologie éprouvée et fiable est utilisée depuis plus de 50 ans, notamment pour envoyer quotidiennement au compteur le signal pour compter en heures pleines ou en heures creuses, et ne nécessite ni travaux, ni nouveaux câbles. Le compteur Linky n'utilise pas de radiofréquences pour communiquer et respecte l'ensemble des normes sanitaires européennes et françaises.

■ Le compteur Linky est-il vraiment important pour tout le monde ?

Oui, car le compteur Linky est l'une des briques d'un système d'infrastructures plus vaste (réseaux électriques intelligents) qui accompagne la transition énergétique. Le compteur Linky permet à Enedis d'augmenter la part des énergies renouvelables, d'accompagner le développement des véhicules électriques sans déséquilibrer le réseau, d'aider les consommateurs à faire des économies d'énergie et de réduire ainsi les émissions de CO₂.

■ Qu'est-ce que le compteur Linky apportera aux collectivités ?

Le compteur Linky permettra un suivi précis du patrimoine (et ainsi de mieux prévoir les investissements), des données enrichies pour accompagner les politiques territoriales d'urbanisme, d'habitat et de précarité. Un réseau modernisé, plus fiable, capable d'accueillir les énergies renouvelables et les véhicules électriques.

■ Qu'est ce que le compteur apportera aux clients ?

Des interventions à distance : mise en service, augmentation ou diminution de puissance, changement de tarif, sans rendez-vous, sans dérangement pour le client et dans des délais réduits (24 heures au lieu de 5 jours), un accès facilité aux données de consommation pour mieux la maîtriser, la possibilité d'être facturé sur ses consommations réelles et non sur des estimations, un diagnostic facilité en cas de panne, la diversification des offres tarifaires.



■ Et pour Enedis ?

Le compteur Linky va accélérer la modernisation du réseau de distribution. Les pannes réseau seront détectées plus tôt, les diagnostics seront facilités et les interventions plus rapides. L'équilibre entre production et consommation sera mieux maîtrisé, et l'intégration sur le réseau des véhicules électriques et des énergies renouvelables sera facilitée.

■ Est-ce que le compteur Linky va modifier mon contrat ?

Non. L'arrivée du compteur Linky ne modifie pas les contrats en cours, quel que soit le fournisseur et le type d'offre. Les clients pourront bénéficier d'un plus grand nombre d'offres tarifaires.

■ Et en cas d'impayé ?

Le compteur Linky ne modifie pas les modalités actuelles. Enedis agira toujours en veillant à ne pas couper les clients en difficulté de paiement sans contact préalable. C'est le fournisseur d'électricité, quel qu'il soit, qui mandate Enedis pour procéder à la coupure éventuelle.

■ Quand les compteurs seront-ils installés ?

Le déploiement se fait de façon régulière dans toute la France depuis la fin 2015, et se poursuivra jusqu'en 2021.

■ Les entreprises locales de distribution (ELD) sont-elles concernées ?

Les compteurs communicants concernent tous les distributeurs. Ils sont libres de développer leur propre système ou de s'appuyer sur tout ou partie du système Linky.

■ Comment les entreprises concernées par Le compteur Linky ont-elles été choisies ?

Enedis a passé des appels d'offres distincts : pour les fabricants de compteurs et de concentrateurs, pour les entreprises de pose et pour les entreprises de recyclage (les deux derniers étant des appels d'offres régionaux).



■ En cas de question, vers qui le client peut-il se tourner ?

Un numéro vert Linky, 0 800 054 659 (non facturé), est à sa disposition pour répondre à toutes les questions. Le client peut également s'informer sur le site www.enedis.fr/Linky où il trouvera des contenus pédagogiques, applications, plaquettes, vidéos, les questions les plus fréquentes, etc.

■ Quel suivi est envisagé après la pose ?

Il est proposé à chaque client de remplir un questionnaire de satisfaction *via* une plateforme en ligne. Ces questionnaires font partie de la boucle d'amélioration continue mise en place par Enedis.

■ Quel est le coût d'un compteur Linky pour le consommateur ?

La fourniture du compteur et l'intervention de pose ne seront pas facturées. Le système Linky est un investissement d'Enedis pour moderniser le réseau, au même titre que l'enfouissement des lignes électriques.



■ Quel est le coût global du déploiement du compteur Linky ?

Environ 5 milliards d'euros qui englobent l'achat du matériel (compteurs et concentrateurs), la pose, le développement du système d'information et le pilotage du programme.

■ Comment Enedis finance-t-elle cet investissement ?

Il sera compensé par les économies réalisées sur les interventions techniques, les consommations non comptabilisées et le pilotage du réseau. Le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'Enedis (au même titre que l'enfouissement des lignes...).



■ Quelles données enregistre le compteur Linky ?

Il enregistre les seules données de consommation d'électricité. Celles-ci sont cryptées. Le compteur Linky ignore s'il s'agit de la télévision, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...).

■ Les données clients peuvent-elles être vendues ?

Non. Les données de consommation appartiennent aux clients. Quelle que soit la situation, Enedis reste soumise à une obligation de protection des informations commercialement sensibles et à une obligation de protection des données personnelles des clients. Elles ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord préalable du client.

■ Les données pourront-elles être consultées ?

Certaines données agrégées anonymes (quartier ou groupe de consommateurs) pourront être mises à disposition des collectivités territoriales à des fins d'urbanisme ou de maîtrise de l'énergie.

■ Les données collectées sont-elles sécurisées ?

Oui. Les données du compteur Linky sont cryptées. Le dispositif de sécurité mis en place est conforme à la réglementation (arrêté de janvier 2012) et au référentiel de sécurité certifié par l'Anssi (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information).



■ Qui va installer le compteur Linky ?

Un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky, salarié d'Enedis ou d'une entreprise partenaire Enedis pour Linky.

■ Comment les clients seront-ils avertis du jour de la pose ?

Lors du remplacement des compteurs sur une zone donnée, un courrier d'information sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours jours avant. Dans les autres cas (remplacement du compteur à l'occasion d'une intervention, par exemple), les clients seront également avertis.

■ Qui va contacter le client pour l'installation physique du compteur Linky ?

L'entreprise de pose informera le client de son passage au moins 25 jours avant la date prévue. Si sa présence est indispensable (compteur situé à l'intérieur du logement), un rendez-vous sera pris avec le client.

■ Où sera installé le compteur Linky ?

En lieu et place du compteur actuel, sur les mêmes branchements, avec le même encombrement. Le disjoncteur ne sera pas remplacé, sauf s'il est défectueux.



■ Combien de temps prend la pose ?

L'intervention et la coupure associée durent 30 minutes, en moyenne.

■ Peut-on refuser la pose du compteur Linky ?

Non. Les compteurs sont des outils de comptage des consommations d'électricité ; ils font partie des biens concédés à Enedis par les collectivités locales. Le client doit donner l'accès au compteur pour permettre à Enedis d'exercer sa mission de service public.

■ Peut-on garder le vieux compteur en souvenir ?

Non, car le compteur n'appartient pas au client. Il est la propriété des collectivités locales qui le concèdent au distributeur Enedis dans le cadre d'un contrat de concession pour le comptage de l'énergie consommée. Le contrat de fourniture d'électricité prévoit qu'Enedis puisse procéder au remplacement des compteurs pour tenir compte d'évolutions technologiques.

■ Est-ce que le compteur Linky disjoncte plus que les anciens compteurs ?

Non. La marge de tolérance aux dépassements de puissance est la même que celle des anciens compteurs. L'organe de commande de la tension intégré au compteur Linky assure la correspondance entre la puissance « technique » et la puissance souscrite par le client. Lors de la pose du compteur, en cas de décalage entre la puissance contractuelle et le réglage du disjoncteur, le technicien remet l'installation à la bonne puissance.



■ Le compteur Linky a-t-il fait l'objet de tests ?

300 000 compteurs Linky ont été posés sur l'agglomération lyonnaise et en Indre et Loire entre 2009 et 2011. C'est parce-que ces tests menés sous l'égide de la CRE ont été concluants que la généralisation a été décidée par le gouvernement.

■ Les anciens compteurs sont-ils recyclés ?

Oui, des appels d'offres spécifiques ont été lancés. Les anciens compteurs seront récupérés au moment de la pose du compteur Linky pour être recyclés.

■ Quelle est la durée de vie du compteur Linky ?

Une vingtaine d'années. Le système est évolutif : les logiciels inclus dans les compteurs et les concentrateurs peuvent être mis à jour à distance.



LE COMPTEUR LINKY

est comme les compteurs bleus et blancs :
il compte la consommation électrique.



CPL
0100110101000111011011001110101

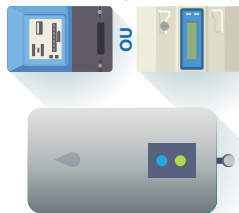
Même emplacement,
même taille que votre
compteur actuel.

Grâce aux **COURANTS PORTEURS EN LIGNE (CPL)**, le compteur Linky transmet à Enedis votre consommation d'électricité de la journée précédente. Ces envois durent **MOINS D'UNE MINUTE PAR JOUR**.



LE CPL C'EST QUOI ?

Le CPL est une technologie employée depuis 50 ans par des millions de personnes dans le monde. Elle est utilisée quotidiennement pour envoyer le signal heures creuses aux compteurs électriques.



0100110101000111011011001110101
CPL

11 millions de ballons d'eau chaude fonctionnent pendant les heures creuses grâce à cette technologie.



LINKY,
comment ça
fonctionne ?



**LINKY,
chez moi**

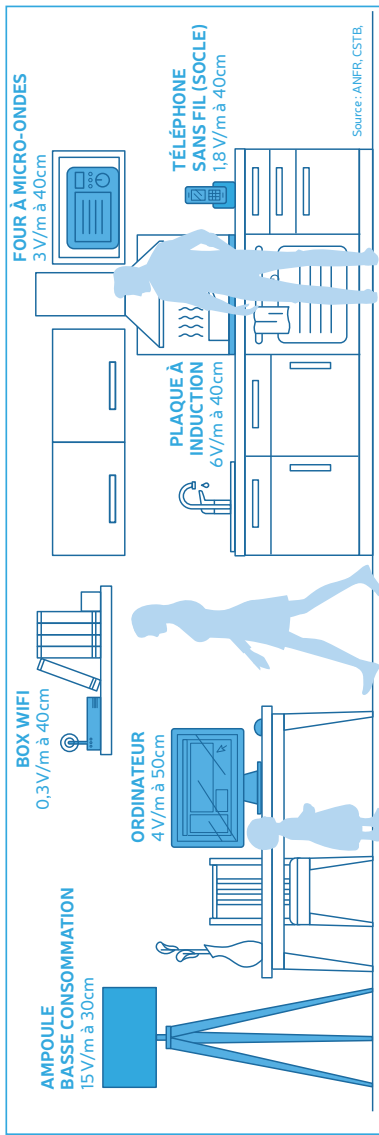
Exposition liée à l'utilisation des objets de la vie courante

Champ électrique exprimé en volts par mètre



**COMPTEUR
LINKY**
0,1 V/m à 20cm
pendant moins
d'une minute
par jour

Source : ENEDIS





■ ANSSI - WWW.SSI.GOUV.FR

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

■ Courbe de charge

La courbe de charge d'un particulier sur une journée donnée est la représentation graphique de sa consommation d'électricité entre minuit et 23h59 (par exemple : toutes les 10 minutes, toutes les 30 minutes, toutes les heures...).

■ CPL

Courants porteurs en ligne.

■ Données personnelles

Il s'agit d'informations relatives à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres (article 2 de la loi informatique et liberté). Elles sont protégées notamment par la loi informatique, fichiers et libertés de 1978, la directive 95/46/CE au niveau communautaire, ainsi que la convention n° 108 pour la protection des données personnelles du Conseil de l'Europe.



■ ICS

Les informations commercialement sensibles (ICS) sont des informations dont la communication pourrait porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination, conformément aux articles L. 111-73 et L. 111-81 du Code de l'énergie, et au décret n° 2001-630 du 16 juillet 2001, auquel il est fait référence par le décret n° 2011-1554 du 16 novembre 2011.

■ WI-FI

Wireless Fidelity : désigne un ensemble de protocoles de communication sans fil. Un réseau Wi-Fi permet de relier par ondes radio plusieurs appareils informatiques (ordinateur, routeur, smartphone, décodeur Internet, etc.) au sein d'un réseau informatique, afin de permettre la transmission de données entre eux.



Créez votre espace personnel

Pour optimiser votre consommation et accéder à de nouveaux services :

- vos consommations jour par jour,
- l'historique de vos consommations,
- les différences de consommation d'une heure à l'autre, ou pendant la nuit.

- **Connectez-vous sur www.enedis.fr/Linky**

pour activer au plus tôt la collecte de vos consommations horaires.

Sans action de votre part, ces données ne seront pas accessibles.

À propos d'Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau électrique de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, les dépannages 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques, indépendamment du fournisseur d'électricité que vous avez choisi.

+ d'informations sur www.enedis.fr/Linky